

LE "JOURNAL DE ROUBAIX" a quatre-vingts ans

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Journal de Roubaix MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

LE JOURNAL DE ROUBAIX, 18 JUIN 1936. Le Journal de Roubaix a été fondé en 1856 par M. Alfred Reboux...

LE MEXICAINE. Les Mexicains ont une grande admiration pour les journalistes...

FAC-SIMILE DE LA PREMIERE PAGES DU PREMIER NUMERO DU "JOURNAL DE ROUBAIX".

Il avait assisté à sa naissance; c'est même lui le premier qui me reçut dans ses bras...

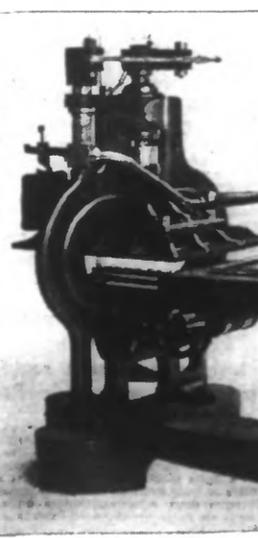


JEAN REBOUX, rédacteur en chef du "Journal de Roubaix" de 1924 à 1928.

l'aider à tirer le levier de la presse. Triomphalement, il prit lui-même la feuille imprimée...

Pendant ce temps, j'avais grandi, j'étais devenu quotidien le 1^{er} décembre 1867...

Toutes les initiatives. Avec l'audacieux Alfred Reboux, j'allais servir de guide à la presse de province...



LA PETITE PRESSE SUR LAQUELLE FUT TIRÉ LE PREMIER NUMERO DU "JOURNAL DE ROUBAIX", LE 18 JUIN 1856.

Madame Reboux et les nouveaux développements

Sous la direction de Mme Alfred Reboux, femme d'intelligence et de cœur, j'allais connaître un nouvel essor...

C'est à elle que je dois ma pleine prospérité. Pendant l'occupation allemande, j'ai cessé de paraître...

Pour me donner les moyens les plus rapides d'information, elle m'a doté, en 1928, d'un poste télégraphique direct avec l'Agence Havas.



ALFRED MESSIAEN, secrétaire général de la rédaction de 1882 à 1927.

Les revendications suivantes ont été présentées au maire de Seclin par les contribuables de cette ville: Baisse de 50 % des impôts de toutes catégories...

— Lord Stanhope a été promu au poste de ministre des Travaux publics, en Angleterre...

Reconnaissons les services rendus à la paix sociale par Mme Reboux, le Gouvernement français lui décerna en 1924 la croix de la Légion d'honneur.

Jean Reboux: une belle espérance ravie

Lorsque Mme Reboux prit en mains la direction du « Journal de Roubaix », c'était avec la pensée de la transmettre, l'heure venue, à son fils Jean. Hélas!

Un supplément illustré populaire: Le « Dimanche de Roubaix-Tourcoing »

Jean Reboux avait pris une part active à la création, après la guerre, du « Dimanche de Roubaix-Tourcoing », mon supplément hebdomadaire illustré...

Les collaborateurs

En rappelant brièvement ce que je dois à ceux qui me dirigèrent jusqu'à présent, je ne serais pas juste si je ne disais qu'ils furent bien secondés depuis le début par des collaborateurs exemplaires...

La direction actuelle

Madame Reboux a succombé à la tâche le 21 décembre 1934. Sa mort a laissé un grand vide, mais son souvenir plane toujours sur cette maison.

Nouveaux progrès

Madame Reboux a succombé à la tâche le 21 décembre 1934. Sa mort a laissé un grand vide, mais son souvenir plane toujours sur cette maison.

L'assemblée générale des rouisseurs-telleurs de lin à Lille

Les membres du syndicat des rouisseurs-telleurs de lin du Nord se sont réunis mercredi, à Lille, au Café Français, Grand-Place, sous la présidence de M. Vandermersch.

L'éclipse totale de soleil du 19 juin

L'éclipse totale de soleil qui aura lieu demain vendredi, sera visible comme éclipse partielle en France.

Un aviateur belge est arrêté pour fraude, à Trélon

Mercredi matin, vers 9 heures, les douaniers du poste de Trélon visitaient l'auto de M. Maurice Nagaut, né en 1898.

Les petits balilla éthiopiens

Depuis la conquête de l'Ethiopie par l'Italie, les petits Ethiopiens sont instruits par les Italiens, qui ont formé parmi eux des groupes de balilla.

La liberté syndicale

Ce n'est plus à l'égard du patronat que la liberté syndicale devra être défendue. L'accord Matignon, signé par les patrons a expressément enregistré la reconnaissance de cette liberté...

C'est par la C.G.T. elle-même que cette liberté est maintenant menacée. M. Jouhaux a prononcé à ce sujet au Comité confédéral du 16 juin, de graves paroles qu'il importe de relever:

« On nous a reproché, a-t-il dit, d'adhérer par là (le principe de libre adhésion) d'autres syndicats que ceux de la C.G.T. C'est vrai. Nous pensons que les syndicats catholiques n'ont aucune raison d'être puisque la C.G.T. n'impose aucun credo politique ou religieux... »

« De l'autre, on refuse l'intervention de syndicats formés librement par ces hommes libres et on déclare qu'ils n'ont aucune raison d'être! »

« En fait de liberté, c'est vraiment extraordinaire. Ne va-t-on pas tout droit à un syndicat unique et obligatoire? Et si ce n'est pas là de la dictature à la mode fasciste italienne, hiérarchique ou soviétique, on peut se demander où la liberté peut bien encore se loger... »

« La Confédération des travailleurs chrétiens groupe plus de deux cent mille membres. D'un coup de langue on veut les avaler pour qu'ils n'existent plus. Mais ils sont encore là et peu disposés à se laisser croquer. »

« Leur existence même détruit les prétentions au monopole injustifié que s'arroge la C.G.T. Celle-ci d'ailleurs groupe beaucoup plus de fonctionnaires que d'ouvriers et même avec les deux millions d'adhérents dont elle se gonfle actuellement, son effectif est encore bien modeste devant les 8 à 10 millions de travailleurs français. »

« Certaines attitudes patronales à l'égard des travailleurs chrétiens qu'on refusait d'écouter et de recevoir alors que les marxistes matérialistes avaient audience, n'ont pas peu contribué à cette ardeur cégétiste. On poussait ainsi les masses vers ceux qui, à leurs yeux, avaient alors le mérite de la victoire. Ceux qui ont voulu ou toléré ces procédés doivent sans doute les regretter... Il est bien temps! »

« Heureusement, en défendant et maintenant leur droit de libre association suivant leurs affinités spirituelles — que leur dénie en fait et injustement la C.G.T. — les travailleurs chrétiens vont encore sauver, sur le terrain syndical, les principes de justice sans lesquels il n'est pas de véritable ordre social. »

« Un certain nombre de sénateurs avaient manifesté le désir de renvoyer à jeudi le débat sur les contrats collectifs de travail; néanmoins le Sénat décide de l'aborder immédiatement. »

« M. Bender, rapporteur, déclare que la convention collective de travail est excellente dans son principe. Elle est un élément de paix sociale, car elle amortit les conflits et supprime la concurrence entre les employeurs. Il demande au Sénat d'adopter ce projet qui constitue, avec la loi de 1884, sur les syndicats professionnels, l'acte le plus important de notre législation sociale. »

« L'article 1^{er} du projet est mis en discussion. Les dispositions qu'il prévoit, en ce qui concerne l'organisation des rapports entre employeurs et employés doivent être insérées dans le code de travail. »

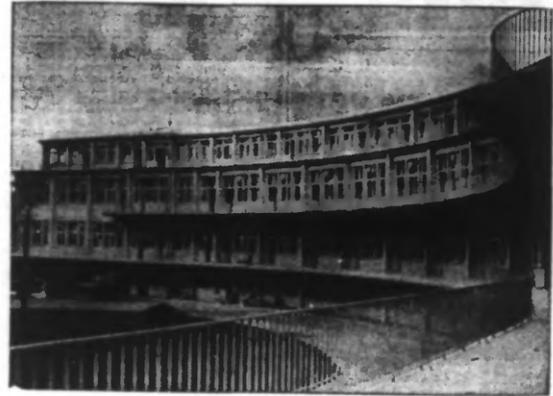
« M. Coty demande la suppression des mots « les plus » dans l'alinéa fixant la composition de la commission mixte. Cet alinéa est ainsi rédigé: « La commission mixte est composée des représentants des organisations syndicales patronales et ouvrières les plus représentatives de la branche d'industrie de commerce pour la région considérée, ou, dans le cas où il s'agit d'une convention nationale, pour l'ensemble du territoire. »

« M. Coty croit, en effet, que cette rédaction favorise la C.G.T. aux dépens de groupements moins puissants. La C.G.T. deviendrait ainsi, en fait, seule habilitée à représenter les ouvriers. »

« M. Blum déclare que l'adoption de l'amendement de M. Coty rendrait la loi inapplicable. Il demande au Sénat de le repousser. L'amendement est repoussé par 189 voix contre 108. »

« L'article 2^e du projet est adopté. La suite de la discussion est renvoyée à jeudi 9 h. 30. La séance est levée à 20 heures. »

Avant les Jeux olympiques



UN BATIMENT DE LA CITÉ OLYMPIQUE DE BERLIN, OU LOGERONT NOTAMMENT LES ATHLETES. (Mond. Photo-Press.) Ce bâtiment comprend trente-huit cuisines qui permettront aux athlètes de préparer leurs aliments habituels.

Les allocations familiales et le maintien de la mère au foyer

Les congés payés. On passe à la discussion du projet tendant à instituer un congé annuel payé dans l'industrie, le commerce, les professions libérales, les services domestiques et l'agriculture.

« M. Thourmer, rapporteur, souligne que la loi est indispensable pour la santé des travailleurs et il invite le Sénat à voter le projet. »

« M. Blum déclare que les décrets tiennent compte des nécessités du fonctionnement. L'interdiction de travailler pendant les congés payés ne fait pas de doute, dit-il, mais il faut éviter les formules trop rigoureuses qui pourraient frapper à tort, et le régime d'application, ce doit être en tout cas, cette année. »

« M. Damercur attire l'attention du gouvernement sur le cas des ouvriers agricoles. Les Congés de travail seront réglés après consultation des organisations intéressées. »

« L'article 1^{er} qui modifie les articles 54 F, 54 G, 54 H et 54 J du Code du travail, est adopté par 295 voix contre 2. »

« Sur l'article 2 (application à l'agriculture), M. Donnou, vice-président de la Commission de l'agriculture, déclare que celle-ci s'oppose au projet, étant entendu que le règlement d'administration publique comportera des aménagements spéciaux indispensables pour tenir compte de la situation particulière de l'agriculture. »

« L'article 2, mis aux voix par scrutin public, est adopté par 231 voix contre 24. L'article 3 et dernier est adopté ainsi que l'ensemble, dans le texte de la Chambre. »

Les contrats collectifs de travail

« Un règlement d'administration publique déterminera les règles d'application de cette disposition. »

Pour la croix de la Légion d'honneur, à titre posthume, à Raymond Derain

« Une démarche près de M. Salegno, ministre de l'Intérieur. Une délégation de parlementaires du Nord, conduite par M. des Rotours, sénateur, s'est rendue dans la matinée du 17 juin à Paris, au ministère de l'Intérieur, où elle a été reçue par M. Roger Salegno. »

« M. Philippe Kah, parlant au nom de l'Union française des combattants de la guerre et de la Mutuelle des Défenseurs de Lille, demanda au ministre d'accorder la croix de chevalier de la Légion d'honneur, à titre posthume, au jeune héros Raymond Derain, déporté et tué par les Allemands, il vit sa peine commuée en celle des travaux forcés à perpétuité. Il mourut à Strasbourg, en novembre 1918, des suites de sa captivité. »

« Raymond Derain était le symbole de l'héroïsme du Nord pendant la guerre. Le ministre de l'Intérieur réserve le meilleur accueil à la délégation et lui promet qu'il étudierait de façon particulière le cas de Raymond Derain qui, comme député, maire de Lille et homme du Nord, il connaît parfaitement bien. »

Le pèlerinage à Lorette des parents des morts de la grande guerre

« Le pèlerinage des parents des soldats qui sont morts à Lorette au cours de la grande guerre aura lieu les 4 et 5 juillet. Voici les grandes lignes du programme: Dimanche 4 juillet. — A 20 h. 30: A Arras: dépôt d'une gerbe sur un monument aux morts; départ pour Notre-Dame de Lorette. »

« A 21 h.: à Notre-Dame de Lorette, rassemblement des pèlerins à l'entrée du cimetière. A 21 h. 15: à la chapelle, veillée des morts, sous la présidence de Mgr Dutoit, évêque d'Arras. Méditation par le chanoine Théophile de Fonville, aboutie solennelle donnée par Mgr l'évêque d'Arras; défilé en silence, dans le cimetière. De 22 h. 20 à minuit: exposition du Saint Sacrement et adoration nocturne. »

« A minuit: messe de communion célébrée par le vicaire général Marchal. De minuit 30 à 7 h.: continuation de l'adoration nocturne par la garde d'honneur et les scouts. »

« Dimanche 5 juillet. — A 7 h. et à 8 h.: A Notre-Dame de Lorette, messes basses de communion. A 8 h. 45: de la place de la Gare, départ pour Notre-Dame de Lorette. »

« A 10 h. 45: à la chapelle, messe en musique célébrée par M. l'abbé Vernier, du diocèse d'Amiens. A 11 h. 45: visite de la tombe de M. l'abbé Brichet. Dépôt de fleurs. Chant du « De Profundis ». »

« A midi: messe tardive. A 12 h. 30: à l'abri des visiteurs: repas réservé aux familles participant à la manifestation. A 14 h. 30: départ de Notre-Dame de Lorette pour une visite à Bully-lez-Darwin. Retour à Arras pour 17 h. 15. »

UNE FILLETTE BRULÉE VIVE DANS UN CHAMP

« Dimanche après-midi, à Osny, petite commune à six kilomètres de Fontenay, une fillette de six ans, Marie-Louise Boulais, âgée gravement brûlée alors qu'elle jouait dans un terrain vague. Transportée à l'hôpital de Fontenay, la pauvre petite y expirait sans avoir pu préciser les circonstances de cet étrange accident. »

« On suppose que l'enfant a mis le feu à ses vêtements en jouant avec des allumettes. »

La tombola des "Anciens du Sana"

« Nous publions ci-dessous les résultats du tirage de la tombola qui a eu lieu le 7 juin. Les lots attribués aux numéros gagnants peuvent être réclamés à partir du 20 juin, au siège régional de l'Association, 160, avenue de Dunkerque, à Lille. Gros lot: N° 8.501. »

Table with 10 columns of numbers representing lottery results. Includes a small table for 'Gros lot' and a large table for 'Lots attribués'.

« L'annuaire prochain du Grand Nord-Ouest sera dirigé par M. l'abbé Brichet, évêque de Lille. »